



TRESORERIE

adresse de correspondance
Avenue des Arts 30
1040 BRUXELLES

Paiements
Traitements et Pensions

Note aux Ordonnateurs

votre courrier du

vos références

nos références

annexe(s)

Allocation de compétence 2006

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Dans le cadre de la préparation au paiement de l'allocation de compétence 2006, vous trouverez ci-joint une liste de contrôle. Sur cette liste de contrôle, établie sur base des données en notre possession au **31 mai 2006**, sont mentionnés les agents suivants:

- Agents pour lesquels une allocation de compétence a été payée en 2005 et qui conservent le droit à ladite allocation au 31 mai 2006
→ " X " dans la colonne 1 = droit 31/05
- Agents pour lesquels une allocation de compétence a été payée en 2005 et qui n'ont entre-temps plus droit à ladite allocation
→ mention de la date (exemple : 200602) dans la colonne 2 = stop à partir de
- Agents pour lesquels aucune allocation de compétence n'a été payée en 2005, mais qui entre-temps ont obtenu le droit à celle-ci
→ mention de la date (exemple : 200512) dans la colonne 3 = droit à partir de

Sur cette liste, figurent également l'échelle de traitement ainsi que le montant brut à 100% payé en 2005. Sur base de l'échelle de traitement, le montant suivant à 100% sera octroyé automatiquement en septembre 2006 :

Echelle	Montant à 100 %
0C	1700,00
0B	2000,00
0BI	2500,00

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de:

Service
Paiements: Traitements et Pensions

.be

Eddy De Prée
Expert financier
Tél. (02)233 72 73 – fax (02)233 70 77
E-mail: eddy.depre@minfin.fed.be
Didier De Mesmaeker
Assistant financier
Tél. (02)233 73 70
E-mail: didier.demesmaeker@minfin.fed.be

Dans le cas où le montant à payer ne serait pas repris dans le tableau ci-dessus (ex. : changement d'échelle dans la période de référence) le montant brut à 100 % à prendre en considération devra être communiqué par vos soins.

Nous vous demandons de contrôler cette liste, d'éventuellement apporter les modifications nécessaires et de la renvoyer, **au plus tard le 14 juillet 2006**, à l'attention de Didier De Mesmaeker / Eddy De Prée (local C333).

A dater du 1^{er} juin 2006, toutes les modifications concernant l'allocation de compétence devront être communiquées au moyen d'un relevé de mutations distinct avec la mention "RELEVÉ DE MUTATIONS SPECIAL ALLOCATION DE COMPETENCE 2006" . Ce(s) relevé(s) est (sont) à envoyer **au plus tard le 27 juillet 2006**, au service Paiements Traitements et ce afin de nous permettre l'exécution correcte des données et garantir le paiement fin septembre 2006.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Wilfried Van Herzeele
Administrateur Paiements